

**VILLE DE CHATELAILLON-PLAGE**  
**Charente-Maritime**

---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE**  
DU LUNDI 19 AVRIL 2010  
(affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT)

---

La convocation du Conseil Municipal a été faite le jeudi 15 avril 2010.

**PRESENTS** : Jean-Louis LEONARD - Jacqueline LEVERT - Stéphane VILLAIN - Catherine SEVALLE - Thierry COULON - Gérard FOUGERAY - Gilles ADRIEN - Christiane STAUB - Hélène CHASSEREAU - Jean-Paul KLEIST - Dominique GOUGAT - Régis LEBAS - Céline VIRLOGEUX - Pascale LEYON - Lénaïk BURGAUD - David LABICHE - Nadine BARBIER - Anne-Marie MOREAU

**ABSENTS ET REPRESENTES**: Yvon NEVEUX par Jean-Louis LEONARD - Michèle BOMPOINT par Catherine SEVALLE - COUTON Jean-Yves par Jacqueline LEVERT - Nicole NEAU par Hélène CHASSEREAU - Marlène JEAN DIT BERTHELOT par Lénaïk BURGAUD - Jocelyne CEYROLLE par Christiane STAUB - Thierry BOSCARIOL par Stéphane VILLAIN - Pascal MONNET par Thierry COULON - Isabelle FABBIANI par Pascale LEYON - Bruno LESCALIER par Nadine BARBIER - Rogatien BOUCHEREAU par Anne-Marie MOREAU

Secrétaire de séance : Gérard FOUGERAY

**TRAVAUX DE REPARATIONS DU CENTRE AQUATIQUE**

Code nomenclature : 7.5.1.

Dans la nuit du samedi 27 au dimanche 28 février 2010, la tempête XYNTHIA s'est abattue sur nos côtes, grande marée et vents violents ont déferlé entre autre sur le quartier du port. La mer a recouvert le parking et les espaces vert du Centre Aquatique sur une hauteur de 70 cm et s'est engouffrée dans les locaux techniques via la cour anglaise. L'ensemble des installations, chaufferie, traitement d'air, traitement d'eau, comptage et distribution d'énergie ont été noyés sous 1m90 d'eau de mer.

Une première phase de travaux conservatoires validée par le cabinet Poly Expert a déjà été réalisée pour un montant HT de 70 605,61€ HT (84 444,31€TTC). Ils concernaient principalement des prestations de mise en sécurité des locaux, location de groupe électrogène, lavage, décontamination, vidange des cuves de produits de traitement, démolition et retrait du matériel, branchement électrique provisoire.

Le 13 avril le cabinet Poly Expert a signifié à la commune son accord de principe sur les devis proposés pour la reconstruction du Centre Aquatique.

Conformément à la circulaire du 19 mars 2010 de la préfecture de Charente Maritime précisant les modalités de la procédure d'urgence, pour passer les marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence prévus par l'article 35 II 1<sup>er</sup> alinéa du code des marchés publics dans un délai de 3 semaines après accord d'expert et dans le but de permettre au Centre Aquatique de rouvrir ses portes au plus tôt pour le 1<sup>er</sup> juillet 2010, il est proposé au conseil municipal le programme de travaux d'urgence suivant :

- Conclusion d'une mission de Conception et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le bureau d'études VIASPORTS pour deux phases de travaux, à savoir :
  1. **Etudes pour la reconstruction du Centre** suite aux dégâts tempête, pour un montant 5 000€ HT, soit 5 980€ TTC,
  2. **Etudes pour la réhabilitation du Centre**, opération prévue avant tempête, suivant le programme d'investissement proposé au conseil municipal du 25 janvier 2010, pour un montant de 22 500€ HT, soit 26 910€ TTC
  
- Réalisation des travaux de reconstruction après tempête en procédure d'urgence, regroupant les prestations suivantes :
  1. **Travaux intérieurs :**
    - Réfection de la distribution électrique par la société ALLEZ suivant le devis N°RXID0039\_02, pour un montant de 61 076,92€ HT, soit 73 047,99€ TTC
    - Remise en état du système de filtration et traitement de l'eau par la société ALLEZ suivant le devis N°RXID0040C pour un montant de 347 134,10€ HT, soit 415 172,38€ TTC
    - Réfection de la chaufferie et du traitement de l'air par la société HERVE THERMIQUE suivant le devis N°533604-2 pour un montant de 434 411€ HT, soit 519 555,56€ TTC
  
  2. **Travaux extérieurs :**
    - Réfection des espaces verts par la société Jardins Yves COURTEY, suivant le devis N°6-4-10 pour un montant de 22 191€ HT, soit 26 540,44€ TTC,
    - Réfection des têtes de bassins par la société VINET, suivant le devis N°MP/ADO, pour un montant de 29 553€ HT, soit 35 345,39€ TTC.
    - Construction de murs avec portes étanches afin de garantir les locaux techniques des inondations, suivant devis ERC HARRANGER et CIA, suivant les devis respectifs N°063.2010 et N°3278 pour un montant total de 8 033,50 € HT, soit 9 608,06€ TTC

Les travaux de réhabilitation du Centre, prévus avant tempête, concernant la réfection de l'étanchéité et isolation des bacs acier et murs extérieurs, la réhabilitation de la membrane textile de couverture du hall bassin et la mise en place d'un traitement d'air pour accueil et sanitaires seront quant-à-eux passés par procédure d'appel d'offres après remise du dossier technique par la société VIASPORTS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de confirmer le choix des entreprises VIASPORT, ALLEZ, HERVE THERMIQUE, COURTEY, ERC HARRANGER et CIA comme titulaires des marchés de travaux de reconstruction en procédure d'urgence du centre aquatique pour un montant total de 929 899,52€ HT € HT, soit 1 112 159,83€ TTC, et, autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces marchés.

## TEMPETE XYNTHIA : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DE L'ETAT

Code nomenclature : 7.5.1.

Jean-Louis LEONARD rappelle que la tempête Xynthia qui a frappé la commune le 28 février 2010 a détruit ou très sérieusement endommagé de nombreux sites municipaux.

Certains bâtiments ou équipements sont assurables et des dossiers de sinistre ont été ouverts auprès de l'assureur de la commune. Le coût des dommages sur des biens assurables est estimé à plus de 2 millions d'euros.

Cependant, de nombreux dégâts ne seront pas couverts par les assurances.

Il s'agit notamment des postes suivants :

- Le nettoyage et les déblaiements des espaces publics
- La protection et la reconstruction des digues
- La protection de la plage par la mise en place de barrières girondines
- La reconstitution des espaces publics (voiries et parkings)
- La reconstitution des espaces verts
- La reconstruction des clôtures
- Le changement de matériels et de commandes d'éclairage public.

Pour participer au financement de ces dépenses non assurables, évaluées à 869 402 € TTC (726 925 € HT), il est possible de solliciter une subvention exceptionnelle auprès de l'Etat.

### Dégâts de la tempête Xynthia (biens non assurables)

		TTC	HT
Dépenses	<b>Nettoyage, déblaiement espaces publics</b>	<b>169 849 €</b>	<b>142 014 €</b>
	<b>Protection et reconstruction des digues</b>	<b>259 292 €</b>	<b>216 799 €</b>
	<b>Protection de la plage</b>	<b>20 569 €</b>	<b>17 198 €</b>
	<b>Reconstruction des espaces publics</b>	<b>136 613 €</b>	<b>114 225 €</b>
	<b>Reconstitution Espaces verts</b>	<b>85 712 €</b>	<b>71 665 €</b>
	<b>Repositionnement clôtures</b>	<b>29 921 €</b>	<b>25 018 €</b>
	<b>Matériel et commandes éclairage public</b>	<b>167 447 €</b>	<b>140 006 €</b>
	Total dépenses	869 402 €	726 925 €

Recettes	<b>Sub. Ministère de l'Intérieur (sollicitée)</b>	200 000 €	27,51%
	<b>Autofinancement</b>	526 925 €	
	Total recettes	726 925 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide exceptionnelle de 200 000 € auprès de l'Etat pour les dégâts de la tempête sur les biens communaux non assurables.

## TEMPETE XYNTHIA : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Code nomenclature : 7.5.1.

Jean-Louis LEONARD rappelle que la tempête Xynthia qui a frappé la commune le 28 février 2010 a détruit ou très sérieusement endommagé de nombreux sites municipaux.

Certains bâtiments ou équipements sont assurables et des dossiers de sinistre ont été ouverts auprès de l'assureur de la commune. Le coût des dommages sur des biens assurables est estimé à plus de 2 millions d'euros.

Cependant, de nombreux dégâts ne seront pas couverts par les assurances.

Le Conseil Général de la Charente-Maritime, réuni en session extraordinaire le 5 mars 2010, a décidé d'intervenir financièrement pour aider les sinistrés et contribuer à effacer les traces de la tempête.

Son intervention concerne la ville de Châtelailon-Plage dans deux domaines :

- La défense de côtes
- Les aides aux communes pour la remise en état des biens non assurables

### 1 / Demande de subvention pour la défense de côte

La violence de la mer pendant la tempête a entraîné des dégâts importants sur les digues en enrochement et les perrés maçonnés. Plusieurs digues ont subi des désordres importants (brèches, effondrements, glissements des enrochements...) sur les secteurs de Saint Jean des Sables, la promenade littorale entre Saint Jean des Sables et d'Orbigny, ainsi qu'au niveau de la digue du Port de plaisance et des Boucholeurs (promenade des douaniers).

Les travaux sur les digues sont évalués à 259 291,93 € TTC (216 799,27 € HT).

Réparation des murettes Promenade d'Orbigny	19 348,00 €
Réparation des Digues	64 992,40 €
Remise en état des Défenses à la Mer	93 590,00 €
Protection des Berges	18 000,00 €
Protections Bd de la Mer et Boucholeurs	6 153,29 €
Reprise du couronnement du mur Centre Nautique	12 633,66 €
Repose Digue des Boucholeurs	2 081,92 €
<b>Total dépenses digues</b>	<b>216 799,27 €</b>

### 2/ Demande de subvention pour les biens non assurables

Cette demande de subvention concerne principalement des prestations de déblaiement et de nettoyage des espaces publics effectuées dans les heures et les jours qui ont suivi la tempête.

Des prestations de reconstruction de la ville (voirie, espaces verts, clôtures et mobilier urbain) sont également concernées, ainsi que le remplacement de certains matériels et de 7 commandes d'éclairage public.

Les dépenses non assurables, hors digues, sont évaluées à 610 110 € TTC (510 126 € HT)

		TTC	HT
Dépenses	Nettoyage, déblaiement espaces publics	169 849 €	142 014 €
	Protection de la plage (ganivelles)	20 569 €	17 198 €
	Reconstruction des espaces publics	136 613 €	114 225 €
	Reconstitution Espaces verts	85 712 €	71 665 €
	Repositionnement clôtures	29 921 €	25 018 €
	Matériel et commandes éclairage public	167 447 €	140 006 €
	<b>Total dépenses non assurables (hors digues)</b>	<b>610 110 €</b>	<b>510 126 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention pour les travaux de réparation de digues chiffrés à 216 799 € HT et, une subvention pour la remise en état des biens non assurables chiffrée à 510 126 € HT.

**TEMPETE XYNTHIA : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE**

Code nomenclature : 7.5.1.

Jean-Louis LEONARD rappelle que la tempête Xynthia qui a frappé la commune le 28 février 2010 a détruit ou très sérieusement endommagé de nombreux sites municipaux.

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle a demandé aux communes touchées par la Tempête de lui transmettre un dossier relatif aux différents sinistres afin d'intervenir financièrement.

Le coût total des réparations liées à la tempête est évalué à plus de 6 millions d'euros (bâtiments et équipements, dégâts non assurables et rechargement de la plage de plus de 100 000 m<sup>3</sup>)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle une aide pour les déblaiements et nettoyage d'urgence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00



*Le Maire,*

*Jean-Louis LEONARD*